



Atelier « Brevetabilité » : Compréhension des spécificités attachées aux différents domaines composant la propriété intellectuelle. Court panorama des principaux outils de protection d'innovations techniques puis focus sur les brevets d'inventions

Antoine Vialle, Ingénieur Brevets, SATT OUEST VALORISATION, Rennes

La compréhension des spécificités attachées au domaine de la Propriété Intellectuelle (PI) est devenue un enjeu économique majeur pour la défense et la valorisation des travaux de recherche. La propriété intellectuelle a pour premier objet la protection des droits sur les œuvres de l'esprit et sur les interprétations artistiques par ce que l'on appelle communément la propriété littéraire et artistique, et a pour second objet la protection des créations de l'esprit susceptibles d'application industrielle par ce que l'on appelle communément la propriété industrielle. Le panorama des différents moyens de protection en matière de « PI » permettra de pouvoir reconnaître aisément chacun d'eux par leur définition, leur critère ainsi que leur champ d'application. Pour le focus sur les brevets : les attendus (forme et contenu), les critères d'examen (Nouveauté, Activité inventive notamment), les principales échéances d'examen et la veille technologiques seront abordés.

Suggestion de lecture: Comprendre la propriété industrielle. Brochure d'introduction à la propriété industrielle publiée en 2016 et accessible sur le site de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) sur le lien suivant:

<https://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4080>